

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Parties contractantes

APPLICATION DISCRIMINATOIRE DE RESTRICTIONS A L'IMPORTATION
EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE XIV RELATIVES A LA
PERIODE DE TRANSITION D'APRES-GUERREAmendements au projet de Rapport proposés par le Secrétariat.Paragraphe 2 :

1ère ligne : Supprimer les mots "les dernières informations reçues y compris",

3ème ligne : Lire "vingt" au lieu de "vingt-deux".

Note de Bas de page (1), page 3 :

Remplacer cette note par le texte suivant :

(1) Aux fins du présent rapport, l'expression "parties contractantes" s'entend des quatre gouvernements qui adhéreront à l'Accord général en vertu des dispositions du Protocole d'Annecy des conditions d'adhésion, et qui ont transmis leurs réponses au questionnaire du Secrétariat. La Birmanie et la Chine n'ont pas répondu au questionnaire et l'Indonésie n'est pas devenue partie contractante avant février 1950. On croit savoir que l'Union économique belgo-luxembourgeoise (y compris les territoires d'outre-mer de la Belgique), Cuba, les Etats-Unis d'Amérique, Haïti, la Syrie et le Liban n'ont pas recours aux exceptions prévues aux dispositions de l'Article XII.

Note de bas de page (2), page 3 :

Remplacer cette note par le texte suivant :

(2) Seize des pays qui appliquent des mesures en vertu de l'Article XIV se prévalent des dispositions relatives à la période de transition d'après-guerre prévue par les Statuts du Fonds monétaire international. Ceylan a conclu un accord

spécial de change avec les Parties Contractantes et a invoqué les dispositions analogues dudit accord. L'on s'attend qu'avant septembre 1950, les trois autres pays, à savoir la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et la Suède, deviennent membres du fond ou concluent, avec les Parties Contractantes, des accords comportant des dispositions équivalentes à celles des Statuts du Fonds.

Paragraphe 3 :

1ère ligne : Lire "vingt" au lieu de "vingt-deux".

Alinea 1 : Supprimer le mot "Birmanie"

Alinea 3 : Supprimer le mot "Uruguay".

Paragraphe 5 :

4ème ligne : Après le mot "France", ajouter les mots "l'Inde"

7 et 8ème lignes : Avant les mots "la Tchécoslovaquie", ajouter les mots "Le Chili", et après le mot "Danemark", ajouter les mots "le Pakistan".

Paragraphe 7 :

10ème ligne : Supprimer le mot "vingt-deux".